

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

« Nos Engagements »

« L'établissement est engagé dans une démarche de promotion de la bientraitance de la part des professionnels, chez toute personne admise en établissement sanitaire ou médico-social. Cette démarche privilégie et définit la posture professionnelle de bientraitance comme «une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre et réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus.»

- ✚ Adopter en toutes circonstances, une attitude professionnelle et agir avec discernement, dans le respect de la personne accueillie,
- ✚ Expliquer clairement et de façon adaptée le déroulement des examens à l'utilisateur et recueillir son consentement éclairé,
- ✚ Adopter dans nos relations professionnelles un langage approprié à chaque situation,
- ✚ Mener tout dialogue avec patience et douceur, dans un esprit d'écoute, en nous assurant de la bonne compréhension de nos propos,
- ✚ Veiller à mettre en place un climat de confiance,
- ✚ Respecter la culture et les croyances de la personne accueillie,
- ✚ Accorder une attention particulière à l'entourage et à la famille de l'utilisateur,
- ✚ Faire preuve du plus grand respect pour la pudeur et la dignité de la personne se confiant à nous,
- ✚ Assurer la sécurité et le confort des personnes accueillies,
- ✚ Respecter les protocoles de prise en charge et les guides de bonne pratique professionnelle,
- ✚ Signaler sans délai à la hiérarchie tout acte, attitude, propos, négligence portant atteinte à l'intégrité de la personne,
- ✚ Perfectionner nos connaissances tout au long de notre carrière,
- ✚ Prendre appui sur le travail en équipe, facteur essentiel de la prévention de la maltraitance,
- ✚ Procéder de façon régulière à une évaluation du niveau ressenti de satisfaction des personnes prises en charge.

